

feroit la dicte manufacture de terre, laquelle se souloit apporter en ceste dicte ville du pays d'Itallye pour vendre et debiter aux habitans de la dicte ville et du royaume. A ce que, pour le prouffict, decoration et melioration de la dicte ville, il pleust aus dits sieurs conseillers et consulat lui donner ayde et faveur à ce qu'il peust vivre et s'entretenir en la dicte ville faisant la dicte manufacture. Et pour ce le faire tenir privilegié, franc et exempt de tous emprunptz, octroiz et impostz, entrées, yssues, gabelles et aultres subsides de ville, qu'il plairoit au dict consulat declairer, pour luy donner moyen de s'entretenir et supporter les charges et grandes despences qu'il luy conviendra faire faisant les dictz ouvrages et manufacture de terre. Avoir amplement deliberé par les dictz sieurs conseillers, actendu que c'est l'augmentation et decoration de la dicte ville d'y avoir gens de tous estatz et mestiers, et que la dicte manufacture est nouvelle en ceste ville et au royaume de France. Pour ces causes et aultres bonnes considérations à ce mouvant le consulat, a esté ordonné et accordé avec le dict Griffio, present et acceptant, le tenir franc, quiete et exempt, durant deux ans prochain venant, à compter du jour et dacte (date) des presentes, de tous aydes, subsides, gabelles et aultres droictz et devoirs accoustumez lever en ceste dicte ville, pour raison d'icelle manufacture, mesmes de l'entrée du vin pour huit bates (mesure de liquides) pour chacun an, durant les dictz deux ans que le dict Griffio sera tenu, comme il a promis et promet, besoigner et ouvrir actuellement en ceste dicte ville et y attraire la dicte manufacture et ouvraige de terre, et pour ce faire venir en ceste dicte ville des ouvriers du pays d'Ytallie et prendre des enfans de l'haulmosne (de l'Aumône générale ou Charité) pour faire besoigner es dictz ouvraiges de terre, à ce que par cy après la dicte manufacture soit entretenue en ceste dicte ville. »

(Actes consulaires de la ville de Lyon, BB 621, f^{os} 133-34.)